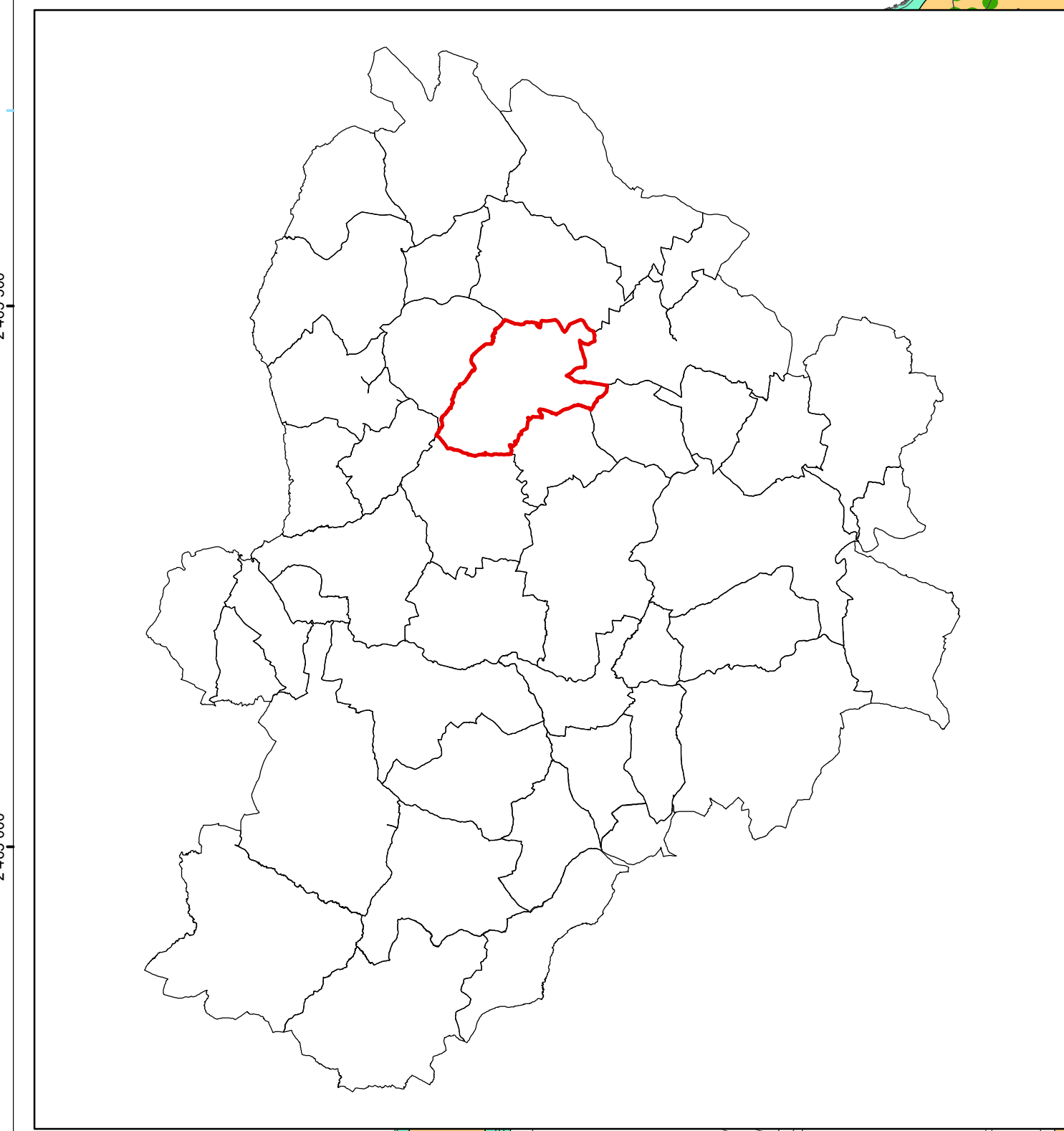


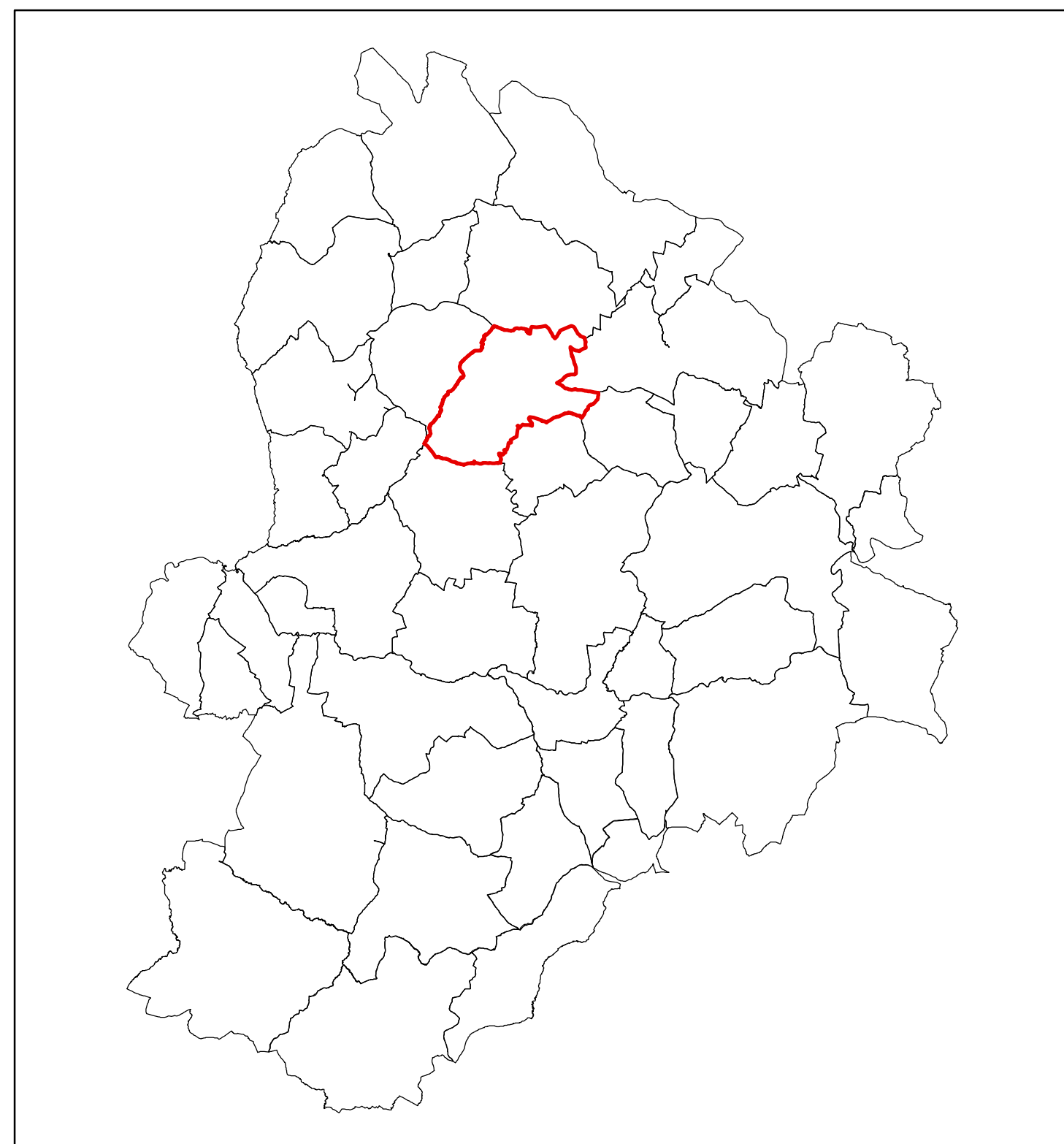
Pièce 4.B : Règlement graphique - Verteillac

Septembre 2024



Pièce 4.B : Règlement graphique - Verteillac

Septembre 2024



- Zones urbaines**

 - UA : Centre urbain ancien
 - UAd : Centre urbain ancien en ass. autonome
 - UAn : Centre urbain ancien de Montargis
 - Uc : Zone urbaine du centre urbain définie sur le périmètre ZPI de l'IAUP
 - Ud : Secteur de la zone urbaine ou en raison de sa configuration (dué sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs
 - UE : UE
 - UB : Zone urbaine d'extension récente
 - UBA : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - UBd : Secteur adossé des hauteurs de bûle en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UBm : Zone urbaine d'extension récente de Montargis
 - UBp : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UC : Zone urbaine mûre ou tissu bâti aéré
 - UD : Zone urbaine mûre ou tissu bâti en ass. autonome
 - UM : Zone urbaine mûre ou tissu bâti aéré de Montargis
 - UCv : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - UEv : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt local, ou services publics
 - UI : Zone urbaine à vocation de loisirs
 - UIv : Zone urbaine à vocation dactives artisanales et touniques
 - UR : Zone urbaine à vocation dactives artisanales et commerciales ou industrielles
 - URY : Zone urbaine à vocation dactives artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - URP : Zone urbaine à vocation dactives artisanales et commerciales ou industrielles

Zones à urbaniser

 - AU : Zone à urbaniser à vocation principale dhabitation
 - AAU : Zone à urbaniser à vocation principale dhabitation en ass. autonome
 - AM : Zone à urbaniser à vocation principale dhabitation de Montargis
 - AP : Zone à urbaniser à vocation principale dactivité
 - ATP : Zone à urbaniser à vocation principale dactivité

Zones naturelles

 - N : Zone naturelle
 - Naz : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
 - Nd : Zone dédiée aux activités économiques locales
 - Nae : Zones naturelles destinées aux activités de faulodisme Ribault-Centre-Autrye
 - Nc : Zone de campagne
 - Np : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêts collectifs et services publics
 - Nsc : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
 - Nq : Quartier isolé
 - Nr : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
 - Npv : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
 - Nst : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
 - Nt : Zone naturelle destinée aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes en annexe
 - Nz : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur le territoire de La Tour Blanche-Cerrier

Zones agricoles

 - A : Zone agricole
 - Aac : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
 - As : Zone agricole à enjeu paysages

Prescriptions

 - Risque inondation (PPRI)
 - Altas des zones inondables : crue décennale
 - Emploiement réservé
 - Elément naturel désignée au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L51-6 et L51-7 du CU
 - Ligneau soumise à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Elément du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU

★ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L151-11.2)

Mécanismes

 - P : Planification de protection immédiate de captage ; Périmètre de protection rapproché de captage